CTSD de l'Aude, 10 mars 2022

Implantation des postes collège

Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs les Membres du CTSD,

On nous avait promis une revalorisation historique de nos rémunérations, on nous a fait miroiter des colloques sur « les professeurs du XXIe siècle » …
Mais la réalité aujourd'hui, c'est que les professeurs de 2022 se demandent bien ce qui va encore leur tomber dessus, et comment ils vont s'en sortir financièrement jusqu'à la fin du mois.

83 professeurs audois issus de nos 28 collèges vont devoir faire face à des **services partagés** entre plusieurs établissements.
4 d'entre eux auront même un **service réparti sur 3 établissements** (en occitan, SVT, éducation musicale et arts plastiques), ce que le SNALC bien entendu désapprouve.

Ce qui importe aujourd'hui pour ces 83 collègues, c'est la distance qu'ils vont avoir à parcourir chaque jour pour se rendre sur leur lieu d'exercice.

Permettez donc au SNALC de faire entrer quelques données supplémentaires dans nos réflexions de ce jour :
Narbonne / Port-la-Nouvelle, 60 km aller-retour
Carcassonne / Capendu, 44 km aller-retour
Lézignan / Coursan, 58 km
Chalabre / Carcassonne, 100 km
Trèbes / Narbonne 120 km
(Ce ne sont que quelques exemples, qui montrent que dans notre département les collèges sont souvent assez éloignés les uns des autres, ce qui pénalise les collègues qui doivent compléter leur service dans un autre établissement.)

Précisons que les trajets rappelés ici devront être répétés plusieurs fois par semaine, et que **lorsque le carburant coûte 2,18 € le litre, les compléments de service vont être durement payés par nos collègues financièrement**.

D'une manière plus générale le quotidien du professeur en service partagé, c'est aussi l'impression d'être toujours entre deux chaises, l'impression d'avoir toujours raté quelque chose dans la vie de l'établissement, c'est la difficulté à s'engager dans des projets durables, la difficulté à voir évoluer ses élèves, c'est l'inquiétude d'être en retard

dans le collège suivant s'il y a un imprévu sur la route, l'inquiétude à terme de perdre son poste.

Dans la proposition qui nous est faite, **11 postes vont être supprimés, parmi lesquels 4 provoquent des mesures de carte scolaire**, en technologie et en anglais. Ces mesures auront bien entendu des conséquences dans le quotidien des collègues concernés dont on se serait bien passé en ces temps difficiles.

Enfin, les 47 BMP vacants montrent à quel point le poste de chaque professeur est fragilisé et n'est plus considéré comme un tout mais comme un assemblage variable de services.

Le professeur de 2022 est malheureusement devenu trop souvent une ressource que l'on déplace au gré de la démographie.

Mais l'enseignement demande du temps pour porter ses fruits, et de l'engagement : ce n'est pas en faisant courir partout les professeurs que nos élèves vont apprendre mieux.

Le SNALC demande que l'on réfléchisse sérieusement aux moyens d'atténuer les conséquences désastreuses de la crise sanitaire sur la scolarité de nos élèves. Il faut peut-être gérer les sous-services autrement, créer des dispositifs de remédiation, de soutien, des dédoublements etc… Plus que jamais nous avons besoin de professeurs pleinement présents auprès des élèves. Le SNALC ne pense pas que notre Education Nationale se portera mieux avec des professeurs perpétuellement sur le départ…

Les représentants du **SNALC** au CTSD de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur